

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 10 avril 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2410127A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A-125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 9 avril 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 avril 2024.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*
J.-F. DE MANHEULLE

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,*
M. LANDAIS

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*
S. DOUMEIX

ANNEXE
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côte-d'Or	Aisey-sur-Seine	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Amay-le-Duc	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Athie	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Blanot	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Bligny-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Brain	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Buffon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Champdôtre	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Châtillon-sur-Seine	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Cruguey	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Darcey	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Dijon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Drée	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Éguilly	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côte-d'Or	Fauverney	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Fleurey-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Genlis	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Gissey-le-Vieil	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Gissey-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Longeault-Pluvault	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Longvic	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Lusigny-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Millery	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Missery	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Côte-d'Or	Mont-Saint-Jean	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Côte-d'Or	Montbard	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Montigny-sur-Armançon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Neuilly-Crimolois	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Pluvet	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côte-d'Or	Pont-et-Massène	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Posanges	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Quincy-le-Vicomte	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Roche-Vanneau (La)	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Rougemont	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saffres	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Marc-sur-Seine	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Rémy	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Seine-l'Abbaye	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Symphorien-sur-Saône	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Victor-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Sainte-Colombe-sur-Seine	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Sainte-Marie-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Semur-en-Auxois	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Sussey	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Thorey-sous-Charmy	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côte-d'Or	Thorey-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Toutry	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Trouhans	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Varanges	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Velars-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Venarey-les-Laumes	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Veuvey-sur-Ouche	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Vic-sous-Thil	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Côte-d'Or	Vitteaux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Voudenay	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Argenton-sur-Creuse	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Argy	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Azay-le-Ferron	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Bélâbre	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre	Blanc (Le)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Buzançaïs	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Chalais	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Chasseneuil	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Chitray	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Concremiers	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Écueillé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Éguzon-Chantôme	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Ingrandes	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Jeu-Maloches	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Langé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Lignac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre	Luçay-le-Mâle	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Lye	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Martizay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Mauvières	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Mérigny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Mézières-en-Brenne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Neuilly-les-Bois	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Paulnay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Pont-Chrétien-Chabenet (Le)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Pouigny-Saint-Pierre	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Prissac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Sacieres-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Saint-Gaultier	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre	Saint-Genou	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Saint-Hilaire-sur-Benaize	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Vai-Fouzou	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Valençay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Vendœuvres	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Veuil	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Vicq-sur-Nahon	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Indre	Villegouin	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre	Villentrois-Faverolles-en-Berry	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Indre-et-Loire	Abilly	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Anché	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Antogny-le-Tillac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Azay-le-Rideau	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre-et-Loire	Azay-sur-Indre	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Barrou	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Beaumont-Village	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Beaumont-en-Véron	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Bossay-sur-Claise	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Boussay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Candes-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Celle-Saint-Avant (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Chambon	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Chaumussay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Chédigny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Chemillé-sur-Indrois	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Chinon	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Courçay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Cravant-les-Côteaux	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Crouzilles	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre-et-Loire	Descartes	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Gemillé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Guerche (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Île-Bouchard (L')	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Loché-sur-Indrois	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Marcilly-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Montrésor	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Nouâtre	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Panzoult	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Parçay-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Ports-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Pouzay	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Preuilly-sur-Claise	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Pussigny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Rilly-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Rivarennes	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre-et-Loire	Rivière	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Saint-Germain-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Saint-Quentin-sur-Indrois	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Savigny-en-Véron	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Sazilly	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Theneuil	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Trogues	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Truyes	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Veigné	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Villedômain	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Villeloin-Coulangé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Yzaures-sur-Creuse	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Autun	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Auxy	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Charbonnat	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Digoin	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Saône-et-Loire	Dracy-Saint-Loup	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Étang-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Gueugnon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Laizy	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Rigny-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Saint-Nizier-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Toulon-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Vendennes-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Angles-sur-l'Anglin	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Antigny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Antran	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Availles-Limouzine	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Bonnes	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Bonneuil-Matours	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Brigueil-le-Chantre	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Vienne	Bussière (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Vienne	Buxeuil	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Chapelle-Moulière (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Châtellerault	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Chauvigny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Civaux	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Coulonges	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Vienne	Dangé-Saint-Romain	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Goux	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Jouhet	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Journet	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Lathus-Saint-Rémy	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Vienne	Lésigny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Leugny	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Liglet	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Vienne	Lussac-les-Châteaux	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Vienne	Mairé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Mazerolles	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Montmorillon	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Moussac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Nalliers	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Ormes (Les)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Persac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Pindray	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Port-de-Piles	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Queaux	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Roche-Posay (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saint-Germain	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saint-Pierre-de-Maillé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saint-Némy-sur-Creuse	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saint-Savin	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saulgé	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Vienne	Thollet	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Vienne	Trimouille (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Vienne	Valdivienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Vaux-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Virç-sur-Gartempe	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Vouneuil-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Aixe-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Bellac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Berneuil	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Bosmie-l'Aiguille	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Chamboret	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Condat-sur-Vienne	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Croix-sur-Gartempe (La)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Vienne	Dorat (Le)	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Follès	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Isle	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Magnac-Laval	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Oradour-Saint-Genest	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Peyrat-de-Bellac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Rochechouart	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Saint-Junien	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Saint-Martin-de-Jussac	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Vienne	Saint-Martin-le-Mault	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Saint-Priest-sous-Aixe	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présentent une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Haute-Vienne	Vai-d'Oire-et-Gartempe	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	04/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Aisy-sur-Armançon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Yonne	Ancy-le-Franc	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Argentenay	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Argenteuil-sur-Armançon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Brienon-sur-Armançon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Chablis	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Chapelle-Vaupelteigne (La)	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Chichée	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Cry	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Dissangis	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Esson	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Flogny-la-Chapelle	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Fulvy	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Grimault	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Guillon-Terre-Plaine	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Isle-sur-Serein (L')	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Lézimmes	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Yonne	Maligny	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Massangis	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Migennes	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Montréal	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Noyers	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Nuits	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Perrigny-sur-Armançon	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Poilly-sur-Serein	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Ravières	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Roffey	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Saint-Florentin	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Sainte-Vertu	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Tanlay	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Tonnerre	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Vézennes	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Yonne	Villiers-Vineux	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	05/04/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.